

SIMPLE & RAPIDE

→ DES AVANTAGES UNIQUES

Régime facultatif « 1^{ère} heure »

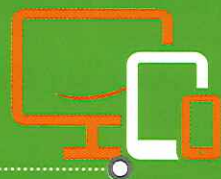
- Une adhésion possible dès la 1^{ère} mission d'intérim

Régime obligatoire « 414 heures »

- Une affiliation automatique au régime obligatoire à partir de 414 heures de mission
- Un coût de 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée (si vous ne travaillez pas, vous ne payez pas et vous restez couvert)
- Un maintien gratuit des garanties après chaque mission
- La possibilité de couvrir les conjoints et les enfants
- De meilleures garanties en option

→ DES DÉMARCHES FACILITÉES

- La possibilité de faire facilement les démarches en ligne sur www.InterimairesSante.fr
- J'imprime facilement ma carte de tiers payant depuis mon « Espace intérimaire »



Toutes les réponses
à mes questions sur

www.InterimairesSante.fr

OU

01 44 20 47 40

Prix d'un appel local
Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h



INTERIMAIRES SANTE

UN RÉGIME GÉRÉ PAR SIACI SAINT HONORE

EDITION 2017



Simple et rapide :

 InterimairesSante.fr

 01 44 20 47 40



SIACI SAINT HONORE, société par actions simplifiée au capital de 14.143.816 euros, dont le siège social est sis 18, rue de Courcelles - 75008 Paris immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 572 059 939, enregistrée à l'ORIAS sous le numéro 07 000 771.

7690 - CIP - COMMUNICATION - Janvier 2017 - V2 - Régime général - E-salt photos - Graph-Oberession - Document non contractuel.

 AG2R LA MONDIALE

 APICIL


Et la vie des intérimaires est facilitée

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la loi impose à chaque employeur de mettre en place une complémentaire santé obligatoire qu'il finance à 50 %. Chaque salarié doit être protégé par une mutuelle.

Pour répondre aux besoins spécifiques des intérimaires, les partenaires sociaux ont mis en place une mutuelle sur mesure : ma cotisation est calculée à l'heure travaillée et je bénéficie de ma mutuelle entre deux missions même si je ne travaille pas.

MES GARANTIES

INTÉRIMAIRES SANTÉ me propose deux niveaux de garantie : la **Garantie de Base** et la **Garantie +** si je souhaite améliorer le niveau de remboursement de mes dépenses de santé.

Garantie de Base

**Le bon équilibre
Budget / qualité des prestations**

- Une bonne couverture pour mes frais de santé courants.
- En cas d'hospitalisation, un forfait pour une chambre particulière et mon forfait journalier hospitalier entièrement pris en charge.
- Un bon niveau de remboursement sur l'optique et le dentaire.
- Un forfait maternité.

Garantie +

**De meilleurs remboursements
sur tous les postes santé**

La **Garantie +** reprend les mêmes prestations que la Garantie de base et me propose en plus :

- Une prise en charge des dépassements d'honoraires en cas d'hospitalisation et de consultation chez les généralistes et spécialistes (dans la limite de mes garanties).
- Un très bon niveau de remboursement sur les frais dentaires et optiques.

MON AFFILIATION

➔ MON AFFILIATION

La mutuelle INTÉRIMAIRES SANTÉ s'adresse à tous les intérimaires.

■ UN RÉGIME OBLIGATOIRE (à partir de 414 heures d'intérim sur les 12 derniers mois)

Mon affiliation à la mutuelle est automatique et je bénéficie alors de la couverture santé obligatoire (**Garantie de Base**) à compter du 1^{er} jour du mois qui suit le passage des 414 heures.

Si je suis en contrat CDI intérimaire ou en contrat de mission de plus de 3 mois, je suis affilié(e) sans condition d'ancienneté, dès la 1^{ère} heure.

Le coût de la **Garantie de Base** est de 7,2 centimes d'euro de l'heure travaillée grâce à la cotisation de 50 % de mon entreprise de travail temporaire.

Si je choisis la **Garantie +**, je paie, en plus, le coût de l'option de 11,87 €.

Garantie de Base

0,072 € / heure

Exemple : je travaille 151 heures, je paie **10,88 € / mois** (151 x 0,072 €)*

Garantie +

+ 11,87 € / mois

(en plus de la Garantie de base)

Exemple : je travaille 151 heures, je paie **22,75 € / mois** (10,88 € + 11,87 €)

■ UN RÉGIME FACULTATIF

Avant d'avoir cumulé 414 heures d'intérim sur les 12 derniers mois, je peux adhérer volontairement au régime Facultatif « 1^{ère} heure ». Je paie intégralement le coût de la garantie que je choisis.

Garantie de Base

34,29 € / mois

Garantie +

46,16 € / mois

➔ MON CONJOINT ET MES ENFANTS

Avec la mutuelle INTÉRIMAIRES SANTÉ j'ai la possibilité de couvrir mon / ma conjoint(e), partenaire pacsé(e) ou concubin(e) ainsi que mes enfants à charge. Je paie intégralement le coût de la garantie que je choisis.

	Garantie de Base	Garantie +
Conjoint	34,29 € / mois	46,16 € / mois
Chaque enfant	13,97 € / mois	21,69 € / mois

Ces tarifs ne sont pas applicables aux départements du Haut-Rhin (68), du Bas-Rhin (67) et de la Moselle (57).

➔ MES DÉMARCHES

Dès que je suis proche des 414 heures travaillées :

- Je reçois à mon domicile mon bulletin d'affiliation au régime obligatoire.
- Je le renvoie complété avec les justificatifs demandés, ou

Je peux également m'affilier rapidement en ligne sur www.InterimairesSante.fr



Je peux renoncer à mon affiliation à la mutuelle obligatoire dans certains cas seulement (mutuelle personnelle, mutuelle de mon/ma conjoint(e)...). Pour cela, je vérifie si je suis concerné(e) par un cas de dispense et je retourne le formulaire dédié reçu à mon domicile ainsi que les justificatifs demandés.

En savoir plus sur www.InterimairesSante.fr

➔ MON « ESPACE INTÉRIMAIRE »

Dès que je reçois mes identifiants, je me connecte sur www.InterimairesSante.fr et j'ouvre mon espace personnel.

Depuis mon « espace intérimaire » je peux réaliser toutes mes démarches en ligne :

- Télécharger ma carte de tiers payant.
- Demander une aide financière auprès du FASTT.
- Consulter mes heures travaillées.
- Télécharger des documents utiles (modèles de courriers et d'attestation).

➔ MES AIDES FINANCIÈRES

Je peux demander une participation financière du FASTT (Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire) sous condition de ressources.

AVANT

414h d'intérim
(adhésion volontaire)

50 %
de ma cotisation

A PARTIR

de 414h d'intérim
(adhésion automatique)

50 %
de mes options
(**Garantie +**,
cotisation de mon/ma conjoint(e),
cotisation des enfants)